

BAREME EN VIGUEUR à partir du 10 août 2020

TRANSACTION DE BIENS IMMOBILIERS

	PRIX DE VENTE	Honoraires TTC EUROS*	MINIMUM DE PERCEPTION*
Maisons	0 à 100 000€	10%	8 000€ TTC
	100 001 à 200 000€	7%	9 000€ TTC
Terrains	200 001 à 600 000€	6%	15 000€ TTC
	600 001 à 800 000€	5,50%	36 000€ TTC
Appartements	au-delà de 800 001€	5%	/
Murs commerciaux	Quel que soit le prix	7%	10 000€ TTC
Garages	Forfait	1 800€ TTC	/
Estimations écrites	Forfait	250€ TTC**	Estimations orales : offertes
** Le forfait sera déduit du montant des honoraires en cas de signature d'un mandat de vente.			

Le montant de ces honoraires est à la charge de la partie (vendeur ou acquéreur) mentionné à l'article rémunération du mandat.